

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LOT-ET-GARONNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Lot -et-Garonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

- **Forte hausse des dépôts (+21,6%)** entre 2024 (818 dossiers déposés) et 2025 (995 dossiers) **après une légère baisse l'an dernier (-1,4%)**. L'évolution observée dans le département est atypique puisque le **niveau national enregistre une hausse de 9,8% et de 12,1% pour la région Nouvelle-Aquitaine. Le département rattrape les fortes hausses enregistrées tant au niveau régional que national de 2024** (hausse sur 2 ans de 19,9% contre 25,0% en Nouvelle-Aquitaine et 21,7% en national).
- **Hausse des dépôts en ligne** (8% en 2023, 15,9% en 2024 et 18,5% en 2025), cette augmentation est due en partie à la possibilité pour les couples de déposer ensemble. Le département reste toutefois très en deçà des performances de la région (24,6%) et du national (27,1%).
- **La proportion des redépôts est toujours en baisse** (sur 12 mois à fin septembre) : 36,0% contre 38,2% l'an dernier et 44,6% en 2023. **Cette proportion reste toutefois toujours supérieure à la Région (34,3%) et à la France métropolitaine (33,9%)**. Parmi ces redépôts, la **part des suspensions d'exigibilité des créances est stable à 5,5%, plaçant le département loin derrière la région (10,4% en hausse de 0,2 point) et le national (13,8% en hausse de 0,9 point)**.

Recevabilité et orientation

- **857 dossiers ont été déclarés recevables** par la Commission de Lot-et-Garonne et **59 irrecevables** (soit 6,5% des dossiers traités). Cette part des dossiers irrecevables reste **inférieure à la part des dossiers de la région (7,0%)** et des dossiers traités en métropole (7,7%). Cette part est en légère augmentation rapport à 2024 (5,3%).
- Le tribunal judiciaire a **infirmé 4 décisions d'irrecevabilité** ou de déchéance suite à un recours des déposants (contre 3 en 2024). Il a **infirmé 5 décisions de recevabilité** suite à un recours.
- Parmi les 866 dossiers orientés par la **Commission 44,0% présentaient une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier** (contre 42,6% en 2024), 44,7% des dossiers étaient orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et 1,0% vers une **procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire**. Cette procédure reste toujours très marginale.

VRC VD

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

- Le **nombre de dossiers traités** en 2025 s'établit à 904, **en hausse de 4,9%** par rapport à 2024.
- La **proportion de plans conventionnels retrouve son niveau de 2023** (9,5% contre 10,2% en 2024 et 9,7% en 2023), 4,4% d'entre eux règlent la situation de surendettement quand 5,1% sont des plans d'attente (réaménagement ou report des dettes).
- Les **mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire représentent 38,4% des dossiers traités** (contre 39,9% en 2024). Ce taux, quoiqu'en légère baisse, est toujours **supérieur à la région (32,4%) et à la métropole (34,1%)**.
- Le nombre de **mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement** continue sa **diminution**, à 36,2% en 2025 (contre 36,7% en 2024 et 37,4% en 2023). Cette proportion reste toutefois toujours très inférieure au taux de la région (42,7%) et de la métropole (44,1%). Parmi ces dossiers 14,4% des dossiers règlent ainsi la situation de surendettement par un effacement partiel.

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

- **88,1% des dossiers se concluent par une solution pérenne** réglant la situation de surendettement (contre 77,5% en 2024 et 78,8% en 2023). Ce taux reste toujours **supérieur à la région (82,7%) et à la métropole (83,8%)**.
- La part des **plans conventionnels d'attente s'établit à 5,1%** (contre 5,7% en 2024). Ces plans visent le plus souvent la **vente d'un patrimoine immobilier**.

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	<i>1 réunion</i>	Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée, résultats de l'enquête typologique.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>aucune</i>	Pas de participation du Secrétariat de la Commission aux réunions d'examen des dossiers de la CCAPEX mais réception systématique par mails de l'ODJ et du CR de chaque réunion.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Rendez-vous du Lot-et-Garonne (11 sessions, 82 travailleurs sociaux formés) et autres actions de formation notamment auprès de la DDT (19 participants) et de la DDETSPP
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>aucune</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	3 travailleurs sociaux rassemblés, 15 adultes en cours de français langue étrangère
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>3 réunions</i>	Participation de la sphère financière aux 2 CDIF Formation sur le thème du surendettement au CRCA
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Formation des tuteurs de maisonnées du SNU, Animation lors de la session SNU de juin (96 jeunes formés), Animations auprès des élèves de Quatrième, Terminale, BTS et CAP (13 actions, 13 enseignants, 196 élèves)

² (organisées ou participation)

VD
VD

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- **Les débiteurs n'ont parfois pas conscience d'avoir été inscrits en tant qu'entrepreneurs individuels** (élevage d'animaux, propriétaires de panneaux photovoltaïques. Ils ne sont pas éligibles à la procédure par saisine directe et le découvrent tardivement ce qui amène des délais supplémentaires de traitement.
- A l'inverse, **la mise en place des appels « aval » par la Banque de France a permis un nombre plus réduit de redépôt**. Les débiteurs sont appelés après la validation de leur plan afin d'expliquer les mesures imposées ou les plans d'attente pour vente du bien immobilier (durée, cadence des remboursements...). Cette action faite en local (les agents de la Banque de France du 47 appellent les débiteurs du 47 est appréciée.
- La notion d'« **absence de surendettement** » laisse les commissaires interrogatifs, ceux-ci ayant conscience que les dossiers orientés de la sorte seront représentés lorsque la situation du débiteur se sera dégradée.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- **L'accompagnement social et budgétaire ne peut être imposé mais seulement préconisé**, les Commissaires s'interrogent sur la manière d'aider au mieux certaines personnes surendettées qui ne font pas la démarche d'aller vers un travailleur social.
- **Plans avec maintien de la LOA** : certains débiteurs indiquent avoir des difficultés à renouveler leur LOA à l'issue de celle-ci. Ils ne peuvent racheter le véhicule (montant trop important) mais les créanciers refusent une nouvelle LOA même avec des mensualités identiques.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Dans le cadre de la cession de créances à des organismes recouvreurs **les personnes surendettées n'ont pas forcément de suivi** de références et ne savent à qui s'adresser pour obtenir les documents nécessaires à leur plan.

Fait à Agen, le 24 février 2026,

La présidente,



Viviane DUPUY-CHRISTOPHE
Directrice DDETSPP
de Lot-et-Garonne

La secrétaire,



Valérie DUPAS
Directrice départementale
de la Banque de France

ANNEXE N°1 : DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	818	995	21,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	38,2%	36,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	5,5%	5,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	730	857	17,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,2%	11,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	46	59	28,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,9%	37,3%	
Dossiers orientés par la commission	733	866	18,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,6%	44,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,2%	44,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	1,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,9%	54,3%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	862	904	4,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,4%	8,6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,3%	6,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,9%	38,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,5%	0,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,2%	9,5%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,5%	4,4%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,7%	5,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,7%	36,2%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,6%	31,2%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel (réglant la situation de surendettement)	17,2%	14,4%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,1%	5,0%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	88,8%	88,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	5	

ND
VRC

ANNEXE N°1 : STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	LOT-ET-GARONNE	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,5%	7,0%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38,4%	32,4%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,5%	9,4%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36,2%	42,7%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	88,1%	82,7%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

VD
VRC

ANNEXE N° 2 : TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

LOT-ET-GARONNE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	23 897	591	2 699	74,8%	77,7%	16 151	4,0
dont dettes immobilières	10 192	93	145	31,9%	12,2%	99 227	1,0
dont dettes à la consommation	13 302	558	2 178	41,6%	73,3%	14 370	3,0
dont autres dettes financières	402	300	376	1,3%	39,4%	737	1,0
Dettes de charges courantes	2 907	561	1 747	9,1%	73,7%	3 105	3,0
Autres dettes	5 148	388	849	16,1%	51,0%	1 907	2,0
Endettement global	31 952	761	5 295	100,0%	100,0%	17 405	6,0

Source : Banque de France.

NOUVELLE AQUITAINE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	387 223	9 358	43 937	76,3%	80,9%	16 377	4,0
dont dettes immobilières	152 737	1 345	2 196	30,1%	11,6%	99 088	1,0
dont dettes à la consommation	226 920	8 598	35 856	44,7%	74,4%	14 745	3,0
dont autres dettes financières	7 565	4 804	5 885	1,5%	41,6%	779	1,0
Dettes de charges courantes	51 389	8 578	29 120	10,1%	74,2%	3 603	3,0
Autres dettes	68 731	6 193	13 847	13,5%	53,6%	1 955	2,0
Endettement global	507 343	11 561	86 904	100,0%	100,0%	18 955	7,0

Source : Banque de France.

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.

VD

VDC